



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 14/03/2024

Date d'affichage : 14/03/2024

*DELIBERATION N° 017/2024*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 20 MARS 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES

**Pouvoirs** :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Absents** : Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Secrétaire de séance** : Robert TARDA

**OBJET** : **Approbation de la convention entre la Communauté Urbaine PMM (CU PMM) et la commune pour l'organisation d'une opération conjointe de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2024.**

M. le Maire indique à l'assemblée que, dans le cadre de ses compétences en matière de développement et d'aménagement économique, social, culturel de l'espace communautaire et, au regard des actions extérieures favorisant le rayonnement communautaire, la Communauté Urbaine PMM souhaite consacrer une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, d'événementiels mettant en valeur le territoire et la richesse de ses offres.

Il précise que cette communication de proximité, couplée à une communication institutionnelle globale et collective et à des opérations ciblées sur des actions propres à la CU PMM constituent les trois volets de la stratégie marketing territorial communautaire pour favoriser le rayonnement du territoire dans son ensemble.

Ainsi, la CU PMM souhaite s'associer aux communes membres pour des manifestations et actions de marketing territorial conjointes dont elle a détecté qu'elles représentent une dynamique de territoire participant au rayonnement et à l'attractivité communautaire.

M. le Maire ajoute que la CU PMM souhaite mener avec la ville de Saleilles une opération de marketing territorial pour une manifestation donnée par l'orchestre symphonique « Perpignan Catalogne » durant l'été 2024 dont elle a détecté l'intérêt en tant qu'action de proximité renforçant le rayonnement communautaire et l'attractivité du territoire.

Le concert gratuit pour le public de l'orchestre symphonique « Perpignan Catalogne », placé sous la direction de Daniel Tosi, se déroulera le samedi 29/06/24 sur des musiques et des extraits de films de John Williams, pour un montant de 20 000 €.

Puis, M. le Maire donne lecture de la convention citée en objet et il signale que la CU PMM financera cette manifestation à hauteur de 5.000 €, le solde étant réglé par la commune.

De plus, la ville s'engage à assurer l'organisation, le pilotage et la coordination globale de l'opération, la commune garantissant également la sécurité du site et des participants en mobilisant sa police municipale.

A l'appui de la demande de versement de l'aide financière de PMM, la commune fournira des photos attestant de la tenue du spectacle et mettra en valeur la participation de la CU PMM notamment via les kakemonos de l'EPCI.

La « commission finances » qui s'est réunie le 13/03/24 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette affaire.

Par suite, M. le Maire propose au conseil, d'une part, d'approuver la convention entre la CU PMM et la commune pour l'organisation d'une opération conjointe de marketing territorial à rayonnement communautaire, à savoir, un concert gratuit le 29/06/24 de l'orchestre symphonique « Perpignan Catalogne », placé sous la direction de Daniel Tosi, sur les musiques et des extraits de films de John Williams, pour un montant de 20 000 € dont 5 000 € d'aide de PMM, d'autre part, de l'autoriser à signer la convention susdite, ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention jointe à la présente délibération, entre la CU PMM et la commune, pour l'organisation d'une opération conjointe de marketing territorial à rayonnement communautaire, à savoir, un concert le samedi 29/06/24 de l'orchestre symphonique « Perpignan Catalogne », placé sous la direction de Daniel Tosi, sur des musiques et des extraits de films de John Williams ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention précitée, ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
François RALLO



Publication le : 27 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20240320-del-017-2024-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024